



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 31 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET – Gérard BAKINN – Anne-Sophie RUELLE - Jacques DECHENAU – Yasmine GONAY – Jean-Marc GRAND – Sarine VELLA – Daniel SUAREZ – Colette ROULLET – Fabien MYLY – Céline DI DOMENICO – Didier JUAREZ - Cécilia BOURGIN - Michelle NOWAKOWSKI – Sébastien GRIVEL – Sylvain GARREAU – Gaëlle FAOU - Patrick LOMBARD – Karine MAURINAUX – Christian GIRAUD – Florence SCHAMBEL – Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO – Céline GRANGÉ

Procurations : Nathalie CHEVALLIER à Gérard BAKINN
François FASCIAUX à Jacques DECHENAU
Karine REGOBIS à Colette ROULLET
Serge SANTARELLI à Karine MAURINAUX
Séverine GALBRUN à Christian GIRAUD

Secrétaire de séance : Cécilia BOURGIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	24
Procurations :	05
Votants :	29

Le Quorum est atteint

Délibération n°2025/29

Demande de subvention – Réaménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville

Envoyé en Préfecture le
Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 MARS 2025

Délibération N°2025/29

Rectification d'une erreur matérielle relative à la date du Conseil Municipal indiquée ci-dessus

Objet : Demande de subvention – Réaménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville

Le réaménagement du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville de Vif fait l'objet d'une réflexion depuis plusieurs années. Après l'abandon du projet d'extension à l'automne 2024, les études ont repris afin de trouver une nouvelle solution de réaménagement sans création de surface supplémentaire.

L'hôtel de ville d'une commune est un espace accueillant le public pour diverses démarches. Il est donc primordial que ses locaux soient fonctionnels, sécurisés, accueillants et adaptés à tous, qu'il s'agisse des usagers ou des agents municipaux. Le réaménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville de Vif vise donc à optimiser l'ergonomie des espaces, garantir la confidentialité des échanges et mettre le bâtiment en conformité avec les normes actuelles, notamment en terme d'accessibilité aux personnes porteuses d'un handicap, tout en assurant un confort moderne pour le personnel et les usagers.

Ces enjeux majeurs ont conduit à l'élaboration d'un nouveau projet sur la base d'arbitrages impliquant la relocalisation d'un service au 1^e étage du bâtiment.

L'ergonomie des espaces, la confidentialité des échanges et la mise en conformité le bâtiment avec les normes réglementaires en vigueur (accessibilité, sécurité incendie, électricité, ...) sont toujours au cœur du projet. La recherche de confort thermique, acoustique et lumineux est également visée.

Les travaux sont prévus, selon un calendrier prévisionnel, de fin 2025 à juin 2026, avec des travaux s'articulant autour des axes majeurs suivants :

- Un SAS d'entrée équipé d'un contrôle d'accès sera installé pour garantir la sécurité du personnel.
- Les espaces incluront deux bureaux fermés vitrés garantissant la confidentialité des usagers, un bureau dédié à la livraison de passeports, et une banque d'accueil adaptée aux PMR avec deux postes informatiques.
- Des sanitaires pour le personnel et les PMR seront ajoutés, ainsi qu'un espace d'attente comprenant des présentoirs et une imprimante.
- Un local de rangement de 3 m² minimum sera aménagé pour accueillir le matériel de nettoyage (chariot multifonctionnel, produits d'entretien, etc.), avec un point d'eau intégré pour en faciliter l'utilisation.

Des interventions globales viseront à moderniser et mettre aux normes les locaux :

- Mise en conformité des installations électriques, des normes PMR, et du système de sécurité incendie.
- Amélioration du confort thermique par une meilleure isolation, du confort acoustique pour limiter les nuisances sonores, et du confort lumineux grâce au remplacement des luminaires.
- Installation de détecteurs de lumière dans les circulations, sanitaires, et locaux techniques.
- Réhabilitation des murs, plafonds et radiateurs dans les escaliers, couloirs et espaces personnels.

Le coût prévisionnel total de ce projet s'élève à 290 000 € HT dont 58 000 € de cofinancements sollicités auprès de la DSIL et 87 000 € auprès du Conseil Régional selon le plan de financement suivant :

Dépenses (€ HT)		Recettes	
Maîtrise d'œuvre	39 991,00	DSIL	58 000,00
Travaux	290 000,00	Conseil régional	87 000,00
		Reste à charge commune	184 991,00
Total	329 991,00	Total	329 991,00

Considérant la nécessité de réaménager le rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville de Vif afin d'optimiser l'ergonomie des espaces, garantir la confidentialité des échanges et mettre le bâtiment en conformité avec les normes actuelles, tout en assurant un confort moderne pour le personnel et les administrés ;

Considérant l'enjeu d'amélioration de l'accessibilité du bâtiment aux personnes porteuses d'un handicap ;

Considérant l'importance de sécuriser l'accès au bâtiment avec la création d'un sas d'entrée avec contrôle de l'ouverture par le personnel d'accueil ;

Vu l'avis de la commission « Budget, Finances, Personnel, Affaires générales et Police Municipale » en date du 17 mars 2025 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **DE SOLLICITER** des cofinancements d'un montant de 58 000 € auprès de la DSIL et de 87 000 € auprès du Conseil Régional pour réaliser les travaux de réaménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville de Vif ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ANNEXE(S) :

Sans objet.

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Cécilia BOURGIN

RÉSULTAT DU VOTE : Unanimité